

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2021

Date de convocation du Conseil Municipal : 07.12.2021  
Date d'affichage du compte-rendu : 15.12.2021  
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27  
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 27

Le treize décembre deux mille vingt et un, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Fabrice MICHELET Maire, M. Christian AUBERT 1<sup>er</sup> Adjoint, M. Jean WAROUX 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Sophie ROBION, 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Patrick PETIT 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Nicole BETTAN 6<sup>ème</sup> adjoint, M. Claude PAPOT 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Annie GONNORD 8<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Monique PARICHAUT, Mme Amanda HOLMES, M. Francis GRIFFAULT, M. Patrick COIRAULT, Mme Patricia DUFOUR, M. Christian GOUJEAU, M. Pascal TRUTEAU, Mme Hélène ACE, M. Frédéric WATTEBLED, M. Pascal QUINTELIER, M. Rodolphe FOURRÉ, M. Patrice BAUDOUIN, Mme Angélique BOURSIER, Mme Marie KOHLER et Mme Claire DURQUETY.

**ETAIENT ABSENTS** : Mme Marie-Claire VEQUE 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Henri MOINARD, M. Alain HURIEZ et Mme Christelle BIET qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieux et places à Mme Claire DUQUERTY, M. Christian AUBERT, M. Claude PAPOT et M. Frédéric WATTEBLED.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. Pascal QUINTELIER.

Monsieur le Maire accueille l'assemblée pour cette dernière réunion du Conseil Municipal de l'année 2021.  
Puis le Conseil Municipal délibère comme suit :

### ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2021

Le compte rendu de la séance du 15 Novembre 2021 ne suscite aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

### ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

*Annie Gonnord présente le dossier*

La commission Animation réunie le 6 décembre 2021 a étudié les demandes de subventions reçues et propose à l'assemblée d'attribuer

**A la « Maison pour Tous »** dont les objectifs sont préalablement rappelés, une aide au lancement de l'association de **200€ : avis favorable à l'unanimité des voix** étant précisé que Mme Marie Kohler et M. Rodolphe Fourré membres de l'association, ne participent pas au vote.

**A Chef Boutonne Scrabble** : il est précisé qu'une subvention avait été attribuée l'année dernière pour contribuer à l'achat de matériel. Le matériel n'a pas été acheté et la subvention n'avait pas été versée. La demande est renouvelée cette année. **Une aide de 195 € est confirmée à l'unanimité.** Il est souligné que ce club est le seul du Pays Mellois.

### DECISIONS MODIFICATIVES DE FIN D'EXERCICE

*Christian Aubert présente le dossier*

Sur proposition de la commission Finances réunie le 7 décembre 2021, les besoins d'ajustement de crédits pour la fin de l'année 2021 sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Maire est autorisé à réviser les montants en fonction des besoins dans chaque article, puisque le budget a été adopté par chapitre.

### PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2022

*Christian Aubert présente le dossier*

Outre les restes à réaliser 2021 sur 2022 qui seront déterminés en fonction des opérations en cours et non soldées, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer le mandatement des factures d'investissement non programmées à ce jour et qui pourraient être indispensables avant le vote du budget 2022, dans la limite des 25% du montant des crédits inscrits au budget 2021.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à effectuer les dépenses d'investissement nécessaires en début d'exercice 2022, dans la limite des 25% des crédits inscrits au BP 2021.**

### **ILOT URBAIN PLACE CAIL – ETUDE GEOTECHNIQUE**

*Christian Aubert présente le dossier*

La commission Finances réunie le 7 décembre 2021, a étudié les 2 offres reçues dans le cadre de la consultation menée pour l'étude géotechnique nécessaire à l'aménagement de l'îlot central de la Place Cail.

Le programme d'investigations établi par le bureau d'études ABCIIS est le suivant : 2 sondages de reconnaissance à 10 m et des essais pressiométriques de Ménard ; 1 sondage au pénétromètre dynamique ; Essai de perméabilité de type Porchet ; 3 sondages de reconnaissance des fondations existantes à 1,5 m ; Analyse en laboratoire pour détermination de l'agressivité de l'eau vis-à-vis des bétons et GTR.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal entérine la proposition de la commission Finances et autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant de l'agence EG SOL Ouest de Mignaloux Beauvoir (86), pour un montant de 4 800 € HT soit 5 760 € TTC.**

### **ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER – AVENANT A LA CONVENTION POUR L'ACHAT DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER**

*Monsieur le Maire présente le dossier*

Comme déjà évoqué au moment de la présentation du plan de financement prévisionnel du projet d'aménagement de l'îlot Place Cail, le Conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier a, le 25 novembre 2021, statué et approuvé une minoration foncière d'un montant plafond de 100 000 €.

Cette minoration financière fait l'objet de l'avenant n°2 à la convention.

Le prix de cession par l'EPF à la commune, correspond au prix d'achat des propriétés cadastrées section AH n° 349, 350, 366 et 367 concernées par l'opération d'aménagement, d'une contenance totale de 1 013 m<sup>2</sup>, auquel s'ajoutent les frais d'assurance, les impôts fonciers et les frais d'acte honorés par l'EPF.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se réjouit de cette minoration financière importante, validée par l'EPF qu'il remercie et :**

- **autorise la signature de l'avenant à la convention correspondant**
- **accepte le prix de vente, après minoration des 100 000 €, de 172 639.21 € HT qui seront à actualiser au prorata temporis, en fonction de la date de signature de l'acte puis autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant, pour l'achat de l'ensemble, auprès de l'Etude Prestat de Chef Boutonne.**

### **CONVENTION AVEC LE SYNDICAT 4B POUR LE RETRAIT DE LA COMPETENCE DEFENSE INCENDIE**

*Christian Aubert présente le dossier*

Suite à la décision de se retirer de la compétence Défense Incendie du Syndicat 4B, il est nécessaire de signer une convention entre les 2 parties. Les modalités en ont été évoquées lors d'une rencontre avec Christian Aubert et le Syndicat 4B le 7 octobre 2021. Le Comité Syndical a entériné le décompte établi, le 8 décembre 2021.

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les modalités de retrait de la compétence Défense Incendie du Syndicat 4B au 1<sup>er</sup> janvier 2022, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante. Les sommes dues seront honorées en 2022 comme convenu avec le Syndicat 4B.**

### **PROMOTION DU QUARTIER DE LA GARENNE DU BOIS AUX PINS**

*Jean Waroux présente le dossier*

Un groupe de travail a été constitué pour réfléchir à la valorisation et la commercialisation du site de la Garenne du Bois aux Pins. Les propositions de ce groupe préalablement exposées à la commission Développement et amendées, sont présentées pour être actées par le Conseil Municipal. L'objectif est bien sûr, de relancer les ventes dès 2022.

Un bilan des ventes est ainsi présenté :



- 7 parcelles vendues sur 23, il est donc 16 parcelles à vendre
- 9 maisons ont été construites
- Dernières ventes effectuées en 2017, grâce à l'offre des frais de dossiers
- Immobilisation des capitaux relatives à l'opération qui a justifié la réalisation d'un prêt de 300 000 € pour un coût de 1 700 € / an environ

Après avoir pris connaissance des simulations financières qu'engendreraient ces dispositions et l'effort financier qu'elles représentent (110 000 € environ), considérant la nécessité de promouvoir la commercialisation des parcelles, considérant la nécessité de s'adapter pour répondre aux besoins actuellement des foyers, après un large débat, le Conseil Municipal à l'unanimité valide les propositions exposées à savoir :

• **Changement de nom pour : « La Garenne de Javarzay »**

La garenne est historiquement un terrain près d'un château où le seigneur se réservait le droit de chasse. Ce nouveau nom fait écho au château de Javarzay et lui redonne une nouvelle identité plus vendeuse. De plus, cette appellation fait aussi référence au précédent nom de « La garenne du bois aux pins ».

• **Opération d'embellissement et de mise en valeur du lieu :**

Nettoyage des murets (boîte à lettres) ; fleurissement des parcelles avec une jachère fleurie ; Matérialisation des parcelles par la plantation de 400 arbustes disposés en quinconce sur 318 ml.

• **Opération de communication.**

Grand panneau à l'entrée du quartier + petits panneaux sur les parcelles en front de rue - Prospection envers les locataires de la région (79110, 79190, 79500), via un fichier d'adresses loué à la Poste  
Réseaux sociaux, site internet, presse ; Modernisation du dossier de présentation ; Communication auprès des constructeurs - Chiffrage de l'opération de communication : environ 7 000 €.

• **Opération « primo-accédants »**

Vente des parcelles en front de rue (3,4,5,6 et 7) à 1€ le m<sup>2</sup>, sous certaines conditions :

Primo-accédant ; construction d'une résidence principale sous 2 ans ; interdiction de revendre avant 10 ans ; le permis de construire doit être déposé.

• **Prise en charge des frais de notaire pour les résidences principales**

Pour tout autre achat il reste possible d'acheter les parcelles au prix d'achat normal.

Monsieur le Maire remercie pour le travail réfléchi et constructif du groupe auquel participait également Mathis Commère (VTA).

**ETUDE FREDON**

*Patrick Petit présente le dossier - les documents ont été adressés avec la convocation*

L'association La Fredon est venue présenter à la commission Patrimoine, une étude qu'elle pourrait mener sur la commune en vue d'établir un plan de gestion des espaces publics. Ce plan remplacerait l'actuel issu des 4 communes historiques. La Commission Patrimoine a émis un avis favorable à cette étude qui est un accompagnement méthodologique, technique et cartographique étant précisé que les choix des préconisations resteront à l'initiative de la collectivité.

**Considérant la nécessité de disposer de ces outils pour avoir une compréhension mutuelle de chacun des 4 territoires communaux historiques qui dispose d'un plan de référencement différent, avoir une aide méthodique pour conduire la réflexion pour une meilleure maîtrise sur la gestion des espaces,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de confier cette mission ainsi décomposée à La Fredon de Mignaloux Beauvoir, moyennant une somme de 6 755 € TTC**

Opération	Temps en jours
Audit du local de stockage (EPI, matériels et produits stockés)	0,5
Visite de terrain de la ville pour repérage	1,5
Elaboration de la cartographie du PEC	3,5
Réunions de présentation/restitution aux élus	1
Réalisation du rapport et synthèse technique	3
<b>Nombre de jours total</b>	<b>9,5</b>

et autorise le dépôt du dossier de financement auprès de la Région, dans le cadre d'un appel à projets régional dénommé « Nature et transitions ».

L'ensemble des élus sera convié à la restitution de cette mission qui débutera en février 2022.

Un aparté est fait pour confirmer qu'aucun produit phytosanitaire n'est utilisé par la collectivité, sur son territoire.

#### ACHAT D'UN CAMION

*Claude Papot présente le dossier*

Le camion communal Volvo (10T) date de 1991 et les frais deviennent récurrents et trop onéreux (le dernier devis présenté est de 7 500 € TTC). Lors de la commission Patrimoine, les élus ont émis l'idée de le remplacer par un autre camion de même gabarit (10 tonnes), l'offre étant actuellement importante sur le marché.

Les investissements 2022 n'étant pas arbitrés, il convient de débattre de cet achat devenu indispensable et urgent.

**Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission Patrimoine, le Conseil Municipal unanime valide l'achat de ce camion pour remplacer le Volvo et mandate le groupe composé de Claude Papot, Patrick Petit, Pascal Truteau, Pascal Quintelier volontaires, pour saisir une opportunité d'achat, dans la limite d'un montant fixé.**

#### PARTICIPATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 79 AUX FRAIS D'UTILISATION DU STADE CONVENTION

*Monsieur le Maire présente le dossier –*

Comme chaque année scolaire, la participation du Conseil Départemental 79, aux frais d'utilisation des stades, des collégiens dans le cadre de la pratique de l'éducation physique et sportive, donne lieu à la signature d'une convention de partenariat, au titre de l'année scolaire 2020-2021.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide les termes de la convention et autorise sa signature étant précisé que le montant à percevoir, est de 1 795.20 €.**

#### PRODUCTION PHOTOVOLTAÏQUE « AUX COMMUNAUX » CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS

*Monsieur le Maire présente le dossier*

Dans le cadre des travaux de raccordement électrique pour la production photovoltaïque par Technique Solaire « aux Communaux », il convient de signer une convention servitude avec Enedis relative à la servitude correspondante.

**Après avoir répondu quant à la procédure d'enquête publique menée préalablement à cette opération, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide par 26 voix pour (1 abstention motivée par la méconnaissance du dossier) les termes de la convention et autorise sa signature.**

#### RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU

*Monsieur le Maire présente le dossier*

Le conseil communautaire de Mellois en Poitou a pris acte le 23/09/2021 du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement de la communauté de communes Mellois en Poitou. Ce rapport est transmis aux communes pour présentation aux conseils municipaux.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de ce rapport qui ne suscite aucune remarque particulière.**

#### OPPORTUNITE D'ACHAT DE DEUX PARCELLES A CREZIERES

*Jean Waroux présente le dossier*

Dans le cadre de la succession de Madame Autin, les héritiers proposent, conformément à la volonté exprimée par la défunte, de vendre à la commune de Chef-Boutonne, 2 parcelles situées sur la commune historique de Crézières. L'une de ces parcelles est située juste à côté de la parcelle pour laquelle la commune a initié une procédure de « biens sans maître » pour permettre l'accessibilité du cimetière actuel. (Parcelle 616).



Monsieur Waroux explique le contexte. Les élus échangent sur cette opportunité qui pourrait constituer par ailleurs une réserve foncière, toujours bienvenue dans le cadre de négociations foncières.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 26 voix (1 contre) valide la proposition d'achat de ces 2 parcelles pour un montant global de 600 € auxquels s'ajouteront les frais d'acte et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant à cet achat.**

#### **PETITE VILLE DE DEMAIN – ETUDE POUR LE DEVENIR DE LA PROPRIETE IDA LUCAS**

*Nicole Bettan présente ce dossier*

Melle et Chef Boutonne, Petites Villes de Demain, ont des projets suffisamment avancés pour solliciter la Banque des territoires qui peut accompagner l'avancement de ces projets.

Melle pour la Réhabilitation de la caserne de gendarmerie et Chef Boutonne pour la réhabilitation de la propriété Ida Lucas, (locaux de l'EHPAD actuel), peuvent ainsi bénéficier d'une étude de préprogrammation qui pourrait se décomposer en 2 parties :

- Mission 1 : cadrage des besoins et analyse fonctionnelle et programmatique
- Mission 2 : préféabilité programmatique et première estimation (au ratio) des coûts.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide le principe de cette étude, dont le coût de 15 à 17 000 € est totalement pris en charge par la Banque des Territoires.**

**Cette étude sera réalisée par le Cabinet Citadia.**

#### **BOUTIQUE DU CHATEAU DE JAVARZAY – CONTENU ET TARIFS**

*Nicole Bettan présente ce dossier*

Le Groupe de travail de la commission Développement « Muséographie du château » réuni le 8 Décembre pour organiser la boutique du Château a établi une liste de divers produits et de tarifs de vente. Comme annoncé le 15 Novembre 2021, le conseil Municipal est invité à se déterminer sur cette proposition pour une mise en place dès l'ouverture du site.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide le contenu de la boutique et les tarifs de vente.**

Un rappel des dates d'ouverture est fait :

- 22 janvier 2022 : avant-première dédiée aux Elus et Associations partenaires.
- 18/19/20 et 25/26/27 février 2022 : ouverture exclusive aux Chef-Boutonnais
- 5 mars 2022 : Inauguration officielle
- 18 mars 2022 : ouverture officielle au grand public.

#### **TOUR CYCLISTE DES DEUX-SEVRES 2022**

*Annie Gonnord présente ce dossier*

Dans le cadre de l'organisation du Tour cycliste des Deux-Sèvres 2022, Monsieur Gabard Président , a sollicité la commune pour l'une des 4 étapes. Cette sollicitation est faite auprès de la commune car elle est la seule dans le Pays Mellois à disposer d'un club cycliste (Le Cycle Boutonnais) susceptible d'organiser l'étape d'arrivée du 17 Juillet 2022. Le coût pour la commune de départ, Aigondigné, est de 6 000 € et le coût pour la commune d'arrivée, Chef Boutonne, est de 6 500 €.

Une participation à hauteur de 50% de chacune de ces participations, sera proposée au bureau de la Communauté de Communes en janvier 2022. Chacune des communes aurait alors à sa charge les 50 % restants, à savoir 3 250 € pour Chef-Boutonne. Ce projet a reçu l'avis favorable de la Commission Animation.

Monsieur le Maire précise qu'il est demandé que le circuit passe dans chacune des communes historiques de Chef-Boutonne. Le Club lui souhaite que d'autres courses soient organisées sur le circuit habituel, avec plusieurs passages pour créer la dynamique pour les spectateurs.

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité, entérine l'avis de la commission Animation et prend l'engagement d'inscrire cette aide au budget 2022. Une convention de partenariat sera à signer.**

## RUBAN DU PATRIMOINE – DISTINCTION POUR LA RENOVATION DE LA MAIRIE

*Monsieur le Maire présente le dossier*

La commune a participé à la 27<sup>ème</sup> édition du concours « Les Rubans du Patrimoine » organisé conjointement par la Fédération Française du Bâtiment, l'association des Maires de France, la Fondation du Patrimoine, la Fédération Nationale des Caisses d'Epargne et le Groupement français des entreprises de restauration de Monuments Historiques. Le Jury de la Région a décerné le « Prix départemental » à la commune de Chef-Boutonne au titre de la Rénovation de la mairie réalisée en 2017.

La cérémonie de remise du prix a eu lieu le 6 décembre 2021, en présence également de Monsieur Trocmé, Maître d'œuvre de l'opération primée.



## LABEL VILLES ET VILLAGES FLEURIS – DISTINCTION

*Monsieur le Maire présente le dossier*

Chef Boutonne historique avait 2 Fleurs depuis 2014, Crézières en avait 1 depuis 2014 et La Bataille et Tillou n'avaient pas concouru. Des visites triennales sont faites par un jury qui apprécie les efforts menés en matière de valorisation de l'attractivité du territoire, tout en tenant compte du contexte environnemental d'aménagement et d'embellissement qui améliore la qualité de vie des habitants.

Pour faire suite à la visite des membres du jury du Label « Villes et Villages Fleuris » cet été dans la commune, le jury régional a décidé l'attribution du Label « Villes et Villages Fleuris » 3 fleurs. Cette distinction (très attendue par les équipes) notifiée par Madame la Présidente du Comité Régional du Tourisme Nouvelle Aquitaine, a été reçue ce 29 novembre 2021.

Des observations constructives ayant pour objectif de progresser dans ce Label qui peut être remis en cause à l'occasion de chaque visite, sont formulées dans le rapport transmis.

Monsieur le Maire se réjouit que le travail des agents, y compris ceux qui ne se voient pas (travail administratif), soit ainsi reconnu et précise que l'objectif de la mission confiée à La Fredon décidée plus tôt lors de cette séance, est de contribuer à poursuivre la démarche de valorisation engagée depuis plusieurs années déjà.

Cette reconnaissance extérieure montre que le travail réalisé va dans le bon sens et que la commune s'inscrit totalement dans une démarche environnementale.

## RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES

**Mme Annie Gonnord** indique que :

- La remise de prix du concours des Maisons Fleuries s'est déroulée le 8 Décembre 2021. Ont été primés : Maison Mornet de Tillou, Maison Pinaud Route de Sauzé, Maison Boutin aux Vaux, Maison JLuc Rivet à Planier de Lussais.
- Le Marché de Noël du 18 décembre 2021 accueillera une vingtaine de commerçants ainsi que plusieurs associations dans le centre culturel de 10 heures à 20 heures. Le pass-sanitaire sera obligatoire. Mme Amanda Holmes indique qu'un groupe britannique chantera des chants de Noël. Les décors de Noël sont réalisés par Cindy Mauxion fleuriste, notamment sur la scène pour que les parents qui le souhaitent puisse prendre les photos de leurs enfants avec le Père Noël.

**Mme Sophie Robion**

- Indique que le travail sur le règlement intérieur est bien avancé.
- Dresse la liste des recrutements effectués ou en cours : arrivée le 3 Janvier 2022, de M. Tony Boisselet au service GEP et de Justine Ballester au service administratif (urbanisme et gestion des cimetières) , arrivée de Mme Sabine Mercier au CCAS le 1<sup>er</sup> avril (avec recrutement en cours pour un contrat de 3 mois afin de compenser ce délai), arrivée de M Vincent Mercier Garde-Champêtre dès que les conditions administratives (habilitation- assermentation-formation) seront finalisées.

A la question posée sur la suppléance faite au CCAS, il est indiqué que tout est mis en œuvre par les agents d'accueil de la mairie qui répondent autant que faire se peut et qui orientent selon les demandes vers les assistantes sociales ou France Service. Par ailleurs, Marie-Claire Veque vice-présidente reçoit les usagers pour les demandes d'aides. La commission d'attribution d'aides continue de se réunir pour donner suite aux demandes.

Mme Marie Kohler demande à ce que le CCAS soit réuni plus souvent. L'information sera transmise à Mme Marie-Claire Veque absente ce soir.

**Mme Amanda Holmes** indique que 70 personnes et 10 enfants ont participé à la vente de livres à la médiathèque organisée le 11 décembre 2021, suite au désherbage fait par Christelle Filippini et Aurore Calphy.

**M. Patrick Petit** dresse la liste des travaux en cours :

- Château de Javarzay et site : installations des radiateurs - installation des jeux – installation de 10 tables
- les plantations ont été réalisées Place Pré avec les enfants du primaire et les élèves du collège. Dès autorisation obtenues des établissements pour la publication des photos, une parution sera faite sur le site et sur Facebook. La presse avait également été conviée pour cette opération.

**M. Christian Aubert** indique qu'il s'est rendu à une réunion des élus référents Urbanisme et que le compte-rendu qu'il a préparé sera transmis à chacun.

Monsieur le Maire donne réponse aux questions de plusieurs élus concernant le nettoyage du gymnase pour lequel un contact a été pris avec la CDC Mellois en Poitou, la reprise de l'activité de M Philippe Menanteau par M Munerais est confirmée. La maladresse faite pour le concours d'habillage de fenêtre pour les fêtes est commentée. Décidé sans concertation et pas très vertueux, la décision avait été prise spontanément pour rebondir sur le fait que le concours des vitrines de commerçants envisagé était resté sans suite). Les commissions doivent systématiquement valider les projets.

**L'ordre du jour étant épuisé et les rapports des élus référents présentés, Monsieur le Maire évoque divers sujets :**

- L'agenda des manifestations du mois de janvier sera transmis par mail, car il doit préalablement être complété.
- Une expérimentation sera faite lors du prochain conseil municipal : il s'agit de confier pour un essai, la rédaction du compte-rendu de la séance de janvier 2022 à une société extérieure, l'objectif étant de gagner du temps pour la DGS, à valoriser pour d'autres tâches. Il s'agit d'un essai.
- Mme Marie Kohler : conseillère municipale déléguée chargée de « rechercher et de proposer des solutions de communication pour les besoins propres de la commune » a fait une analyse précise des journaux communaux (Couleurs à la une et Couleurs Boutonne) pour envisager des améliorations en 2022. Elle invite les élus à participer à un sondage en ligne avec un questionnaire sur les objectifs et à un Quiz avec des indicateurs. Ce sondage permettra une analyse sur le fonds et la forme.
- Les cérémonies des vœux seront maintenues sur chaque commune historique, en supprimant la partie conviviale (néanmoins ces dispositions pourraient être revues selon les directives en vigueur en janvier).
- La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 17.01.2022.

Avant de clore la séance à 23 heures, Monsieur le Maire remercie chaleureusement les élus pour le travail collectivement réalisé au cours de cette année 2021 et regrette que cette dernière séance ne soit pas l'occasion d'un verre de l'amitié. Il souhaite néanmoins de très bonnes fêtes de fin d'année à l'assemblée.

Ainsi délibéré en mairie de Chef-Boutonne, le 13 Décembre 2021.

Le secrétaire de séance  
Pascal Quintelier

Le Maire  
Fabrice Michelet